



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 août 2006
Français
Original : anglais

Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de faire tenir au Conseil de sécurité le vingt-sixième rapport trimestriel sur les activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies. Ce rapport est présenté par le Président exécutif par intérim de la Commission en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité.



Vingt-sixième rapport trimestriel sur les activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, présenté en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999)

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui est le vingt-sixième présenté en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, rend compte des activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) durant la période allant du 1^{er} juin au 31 août 2006.

II. Faits nouveaux

2. Au cours de la période considérée, le Président exécutif par intérim a continué d'organiser des réunions d'information sur les activités de la Commission à l'intention des présidents successifs du Conseil de sécurité, de représentants d'États Membres et de fonctionnaires du Secrétariat. Il a été invité à suivre le séminaire du Conseil de sécurité à Greentree (État de New York) le 3 juin. Il s'est également rendu au Bureau extérieur de la Commission à Larnaka (Chypre) où il a tenu, du 19 au 21 juin, des discussions avec le Secrétaire permanent adjoint du Ministère des affaires étrangères à Nicosie.

III. Autres activités

Répertoire

3. Les travaux se poursuivent sur la mise au point de la version définitive du répertoire et d'une version d'où ont été retirées toutes les informations sensibles sur la prolifération et autres sujets. Le résumé du répertoire a été publié (S/2006/420).

IV. Questions diverses

Munitions chimiques récemment trouvées en Iraq

4. Le 21 juin 2006, le Directeur du Renseignement national des États-Unis d'Amérique a déclassifié les parties essentielles d'un rapport du National Ground Intelligence Center des États-Unis sur la récupération d'environ 500 munitions chimiques contenant du gaz moutarde ou du sarin sous forme dégradée. Ce rapport montre que les munitions, récupérées depuis 2003, étaient antérieures à la guerre du Golfe de 1991 et que, malgré les efforts visant à retrouver et détruire les munitions chimiques, il est estimé qu'il en existe encore en Iraq. Il indique également que les agents de guerre chimique se dégradent avec le temps mais qu'ils restent dangereux et potentiellement létaux.

5. Dans son dernier rapport (S/2006/342 du 30 mai 2006), la Commission a indiqué qu'entre 1981 et 1991, l'Iraq avait produit quelque 130 000 munitions contenant des agents chimiques (pour l'essentiel utilisées au cours de la guerre Iran-Iraq ou détruites sous la supervision des Nations Unies). Elle a également indiqué

que la déclaration faite par l'Iraq quant à la destruction unilatérale des munitions chimiques était restée vague au sujet des types et des quantités détruits. Une incertitude continue à planer en ce qui concerne les munitions chimiques qui avaient été perdues, selon l'Iraq, après la guerre du Golfe de 1991. Pendant la guerre Iran-Iraq, les unités militaires régulières du pays avaient reçu et utilisé dans les zones d'opérations des armes aussi bien classiques que chimiques. En raison du redéploiement rapide d'un grand nombre de ces unités après la guerre et des dizaines d'endroits où se trouvaient les armes, il est possible que des munitions chimiques se soient mélangées par inadvertance à des armes classiques. De plus, certaines munitions remplies d'agents de guerre chimique ne différaient pas par leur marquage des armes classiques ordinaires, ce qui rendait leur identification problématique non seulement pour les inspecteurs de l'ONU et, par la suite, pour le personnel du Groupe d'investigation en Iraq, mais aussi pour l'Iraq lui-même.

6. Étant donné que les quantités d'armes chimiques produites par l'Iraq avant la guerre du Golfe de 1991 ont été dispersées sur l'ensemble du territoire et qu'il est possible que celles qui n'ont pas été utilisées durant la guerre avec la République islamique d'Iran aient été enterrées, perdues ou mélangées à des munitions classiques, il n'est pas surprenant que l'inventaire complet de ces munitions comprenne des zones d'ombre et que certaines aient été récemment trouvées en divers endroits. Il est en outre possible que d'autres munitions chimiques puissent être encore découvertes. Diverses données sur la production, le remplissage et le stockage d'armes chimiques dans le passé montrent que tout projectile d'artillerie rempli de gaz moutarde qui serait retrouvé contiendrait encore des quantités d'agents viables du fait que l'Iraq a toujours produit du gaz moutarde de grande pureté. Il est moins probable que des têtes de missiles remplies de neurotoxiques contiennent encore des agents viables du fait qu'elles sont moins robustes que les obus d'artillerie et que leur contenu est dégradable. Toutefois, en raison de la qualité variable du neurotoxique produit, il est possible que l'agent, même dégradé, continue d'être nuisible pour la santé en étant associé aux effets toxiques des agents chimiques ou de leurs produits de dégradation. L'annexe du présent rapport décrit plus en détail l'état des lieux dressé par la COCOVINU en ce qui concerne tous les agents de guerre chimique et munitions associées qui existent encore en Iraq.

Bureaux locaux

7. Au début de juin 2006, le matériel d'inspection récupéré à la suite de la fermeture de l'hôtel Canal à Bagdad, où se trouvait l'ONU, a été transféré dans l'entrepôt du bureau local de la COCOVINU à Larnaka (Chypre). L'équipement complet du laboratoire chimique et du laboratoire biologique est actuellement trié, nettoyé, inventorié, photographié et catalogué. À la suite du redéploiement du matériel en Iraq, la COCOVINU a demandé l'autorisation de passer par pertes et profits ou de liquider le matériel de bureau et de communications en excédent transféré à Koweït ainsi que le matériel à détruire ou disparu en Iraq. À la mi-juin, le bureau local de Chypre a envoyé à Vienne divers équipements récupérés de l'AIEA, dont des échantillonneurs d'air, des scellés et des sources de rayonnement faible utilisées pour l'étalonnage.

8. Les deux agents locaux de la COCOVINU restant à Bagdad ont commencé à travailler au Siège de l'ONU dans la zone internationale. Situés dans les locaux de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), ils entretiennent le matériel de la Commission à Bagdad.

9. Le Bureau de Chypre continue de superviser le personnel local de Bagdad. Ses agents ont continué de collaborer avec le Service des douanes de Larnaka chaque fois que cela était nécessaire pour faciliter les expéditions d'autres organismes des Nations Unies et d'appuyer la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre quand la demande lui en est faite. À la mi-juillet 2006, ils ont aidé la Force aux travaux d'évacuation rendus nécessaires par la situation au Liban. Il a également continué d'aider un certain nombre d'organismes des Nations Unies qui opèrent à partir de Chypre.

Effectifs

10. À la fin d'août 2006, le personnel de base de la Commission se trouvant à son siège (catégorie des administrateurs) comptait 34 fonctionnaires de 21 nationalités, dont huit femmes.

Visites techniques, réunions et ateliers

11. Le chef du Bureau Iraq du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU a demandé l'aide de la COCOVINU pour élaborer plusieurs cartes de zones intéressant l'ONU en Iraq. Ces cartes seront également utilisées pour mettre au courant les responsables de l'ONU au sujet d'incidents particuliers.

12. En juin 2006, trois experts de la COCOVINU ont assisté à l'exposition technique de la conférence annuelle de PharmTech à Sommerset (États-Unis) pour se tenir au courant des progrès des mesures en place des procédés et identifier de nouvelles techniques ainsi que des fabricants et fournisseurs de matériels de contrôle et d'inspection.

13. En juillet 2006, les experts de la COCOVINU ont assisté à New York à un atelier consacré au mandat de l'ONU concernant les enquêtes sur les allégations d'emploi d'armes chimiques ou biologiques.

14. En juillet également, un expert de la COCOVINU a été invité, sans frais pour l'Organisation, à présider une session sur le suivi au niveau international des allégations d'emploi d'armes biologiques. Cette session faisait partie d'une conférence tenue au Kings College à Londres sur l'identification, la caractérisation et l'attribution de l'emploi d'armes biologiques.

15. Un expert de la COCOVINU a participé, sans frais pour l'Organisation, au septième cours expérimental de haut niveau organisé en Croatie, du 15 au 22 juillet 2006, par la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais. Ce cours comprenait un exercice d'inspection sur place en prévision d'une demande éventuelle d'inspection de ce genre au titre du Traité lorsque celui-ci entrera en vigueur. L'expert de la COCOVINU a aidé à identifier les besoins logistiques pour les inspections sur place et la préparation d'un programme d'étude pour les futurs membres d'une équipe de soutien logistique.

16. En août 2006, un expert de la COCOVINU a été invité, sans frais pour l'Organisation, par l'École de défense nucléaire, biologique et chimique (NBC) à Vienne, à faire une conférence dans le cadre d'un cours sur la maîtrise des armements en milieu NBC. Les questions portaient sur le domaine des armes biologiques et l'expérience acquise par la COCOVINU à la suite de ses activités de vérification en Iraq.

Formation

17. Le dernier en date des stages de formation de la COCOVINU destiné à son personnel inscrit sur la liste de la Commission a été effectué en France du 29 mai au 7 juin 2006. Le stage était consacré aux techniques utilisées dans les systèmes de guidage et de commande des missiles et les engins aériens sans pilote tels que les missiles de croisière et les drones.

18. Le principal objectif de ce stage consistait à mieux faire comprendre les techniques utilisées dans la production de systèmes de guidage et de commande et les engins sans pilote et à élaborer des méthodes techniquement viables et efficaces pour les activités de contrôle et d'inspection dans ces domaines.

19. Le stage organisé en France était le trente-cinquième de la COCOVINU et a été suivi par 18 experts de 15 pays inscrits sur la liste de la Commission et par un fonctionnaire de la COCOVINU. La Commission est reconnaissante au Gouvernement français de son appui.

V. Collège des commissaires

20. Au cours de la période considérée, le Collège des commissaires de la COCOVINU ne s'est pas réuni. Toutefois, conformément au paragraphe 5 de la résolution 1284 (1999), les commissaires ont été consultés au sujet de la teneur du présent rapport. La prochaine session du Collège est prévue pour les 20 et 21 novembre 2006.

Annexe

Vue d'ensemble des munitions chimiques récemment trouvées en Iraq

1. Les stocks d'armes chimiques de l'Iraq comprenaient des agents se trouvant dans des munitions et dans des conteneurs de vrac. L'Iraq a déclaré avoir produit d'une manière générale quelque 3 850 tonnes d'agents chimiques dans le cadre de son ancien programme. Environ 3 300 tonnes de gaz moutarde, de tabun, de sarin ou de mélange sarin/cyclosarin ont été chargées dans quelque 130 000 munitions, dont plus de 101 000 ont été consommées durant la guerre entre l'Iran et l'Iraq. L'arsenal chimique de l'Iraq produit avant 1991 comprenait les vecteurs suivants : projectiles d'artillerie de 155 millimètres, roquettes de 122 millimètres, têtes de missile et bombes d'aviation. La plupart des agents se trouvaient dans des bombes d'aviation, mais les roquettes de 122 millimètres et les projectiles d'artillerie de 155 millimètres étaient les munitions les plus nombreuses de l'arsenal chimique. L'Iraq a déclaré (et les inspecteurs ont confirmé) que les projectiles de 155 millimètres étaient remplis de gaz moutarde, tandis que les roquettes de 122 millimètres étaient remplies de sarin ou d'un mélange sarin/cyclosarin. L'Iraq a également déclaré avoir mis au point et essayé avec succès un nombre limité de systèmes d'artillerie à charge binaire comprenant des obus de 155 millimètres et de 152 millimètres pour le sarin, mais sans avoir produit en série des systèmes de ce genre.

2. L'Iraq a déclaré que, durant la guerre avec l'Iran, les munitions étaient remplies plusieurs jours ou plusieurs semaines avant leur utilisation prévue, et après un stockage provisoire dans l'Établissement d'État de Muthanna – la principale usine d'armement chimique – étaient livrées directement aux unités militaires désignées. Les munitions étaient dispersées dans des douzaines d'endroits du territoire où elles ont pu être mélangées à des munitions classiques, abandonnées, enterrées, perdues ou endommagées. L'Iraq a déclaré que les munitions chimiques produites après la guerre avec l'Iran (en 1990 et en janvier 1991) avaient été réparties dans 17 installations (bases aériennes et dépôts de munitions) sur l'ensemble du territoire. Normalement, les projectiles d'artillerie, les bombes d'aviation et les têtes militaires remplies d'agents chimiques étaient entreposés sans les explosifs associés. La charge d'éclatement et le dispositif de mise à feu étaient introduits avant l'utilisation. Les roquettes de 122 millimètres remplies d'agents neurotoxiques étaient toutefois fréquemment entreposées en configuration complète, c'est-à-dire avec la charge d'éclatement, le dispositif de mise à feu et les moteurs-fusées.

Qualité des agents de guerre chimique irakiens

3. L'Iraq a déclaré avoir procédé à l'Établissement d'État de Muthanna à une production en vrac d'agents de guerre chimique durant la période allant de 1983 à janvier 1991. Cet établissement comprenait des installations à l'échelle industrielle et à échelle pilote où étaient fabriqués des agents chimiques et leurs précurseurs immédiats. Les agents chimiques produits dans les installations pilotes étaient parfois de meilleure qualité que ceux qui étaient fabriqués dans les installations à grande échelle étant donné que les procédés utilisés étaient plus faciles à contrôler.

4. L'Iraq a déclaré que la majorité du gaz moutarde produit dans le cadre de son programme d'armement était de grande pureté (90-95 %), bien qu'une certaine

quantité se soit transformée en goudron (matière polymérisée) durant le stockage. L'Iraq n'a toutefois pas pu produire de grandes quantités d'agents neurotoxiques stables et de haute pureté. Par exemple, la pureté moyenne du tabun produit était de 50 à 60 %. L'Iraq a déclaré avoir abandonné le programme de tabun en 1986 après avoir décidé de se concentrer sur la fabrication du sarin dont la toxicité est plus élevée. En moyenne, la pureté du sarin et des agents de type analogue produits par différentes méthodes durant et après la guerre avec l'Iran se situait entre 45 et 60 %. En plus de l'incapacité de produire des agents neurotoxiques de grande pureté, le niveau de pureté variait d'un lot à l'autre. L'Iraq a expliqué que ces variations, de même que l'impossibilité de produire du tabun, du sarin, du cyclosarin et un mélange de sarin/cyclosarin de grande pureté, étaient dues à la qualité médiocre des précurseurs immédiats et aux problèmes techniques rencontrés aux différents stades de production. L'Iraq a expliqué par ailleurs que les problèmes techniques d'ordre général étaient liés à l'impossibilité d'éliminer les solvants et les impuretés durant l'étape finale et aux difficultés concernant l'optimisation de la configuration du matériel de production et les paramètres de traitement des agents et de leurs précurseurs immédiats.

5. L'Iraq contrôlait la qualité des agents de guerre chimique produits en vrac et de ceux qui étaient munitionnés. Toutefois, il n'a fourni aux inspecteurs qu'un petit nombre de relevés de contrôle de la qualité en déclarant que le reste avait été détruit. Les renseignements lacunaires ainsi obtenus montrent que le gaz moutarde munitionné ou entreposé dans des conteneurs de vrac avait un taux très faible de dégradation et pouvait donc être entreposé pendant longtemps. Les relevés concernant les agents neurotoxiques montrent que le sarin avait tendance à se dégrader à des degrés divers durant un stockage de quelques mois, en raison de la présence de grandes quantités d'impuretés. Les données iraqiennes montrent que le sarin d'une pureté initiale située entre 45 et 60 % se dégradait rapidement durant les deux premiers mois de stockage (de 25 à 30 %), mais qu'il se dégradait par la suite de 3 à 5 % seulement durant les troisième et quatrième mois de stockage. En l'absence de relevés plus complets, il n'est toutefois pas possible d'extrapoler les taux de dégradation des agents neurotoxiques iraqiens pendant de plus longues périodes.

6. La pureté des agents neurotoxiques produits était suffisante pour l'utilisation immédiate sur le champ de bataille durant la guerre avec l'Iran, mais elle ne convenait pas à un entreposage à long terme. À la suite de cette guerre, l'Iraq s'est surtout attaché à améliorer la pureté des agents (ce qui allongeait leur durée de conservation) et à élaborer des agents plus puissants capables d'être entreposés plus longtemps. L'Iraq s'était ainsi efforcé de produire du sarin binaire et de l'agent neurotoxique VX. L'Iraq a déclaré que son programme de VX n'avait pas réussi et n'avait pas dépassé la phase expérimentale. Il a déclaré par ailleurs avoir fabriqué au total 3,9 tonnes de VX mais le produit avait une pureté de 18 à 41 % et se dégradait rapidement et n'avait donc jamais été envisagé aux fins de stabilisation ou d'usage militaire. En l'absence d'éléments d'information tels que les relevés de production originaux pour la période 1989-1990, il n'est pas possible d'évaluer pleinement les progrès accomplis par l'Iraq dans son programme de fabrication d'agents neurotoxiques après la guerre avec l'Iran, y compris l'échelle des activités relatives au VX. Le rapport de septembre 2004 émanant du Groupe d'investigation en Iraq conduit par les États-Unis ne contient aucun renseignement complémentaire ou nouveau sur cet aspect du programme d'armement chimique iraquien.

Constatations de l'ONU

7. L'enquête effectuée par la COCOVINU sur l'arsenal chimique restant en 1991 a révélé que l'état des munitions remplies, qui constituaient un reliquat de la guerre du Golfe, variait d'un site à l'autre. Certains emplacements contenaient des munitions chimiques bien conservées, tandis que dans d'autres endroits les munitions étaient corrodées et fuyaient. Il a été également constaté que, dans certains sites, un grand nombre de roquettes de 122 millimètres fuyaient et étaient bien endommagées.

8. La vérification des échantillons d'agents chimiques prélevés par la COCOVINU à partir de divers types de munitions et de conteneurs d'entreposage durant la période 1991-1994 a montré que les agents neurotoxiques s'étaient dégradés à des niveaux divers et que la teneur en agents était généralement inférieure à 10 %, voire parfois à 1 %. Dans quelques cas, la pureté des agents neurotoxiques était aux alentours de 20 à 30 % et, dans un cas, les inspecteurs ont trouvé du tabun ayant une pureté de 44 %.

9. Le processus de destruction de la plupart des roquettes remplies de neurotoxiques s'est compliqué en raison du danger de fuite des agents et de la présence de charges explosives. Il a été également observé que, indépendamment du fait que les roquettes de 122 millimètres étaient remplies d'agents directement dans leur boîtier en métal ou dans des conteneurs spéciaux à l'intérieur des engins, une haute pression interne s'était créée à la suite de la dégradation du sarin et du cyclosarin. En 1998, une équipe d'inspection chargée de déterrer et de détruire plus de 200 roquettes de 122 millimètres auparavant remplies de sarin ou de cyclosarin avait encore détecté la présence de neurotoxiques dans ces engins.

10. La COCOVINU a constaté que la plupart des projectiles de 155 millimètres remplis de gaz moutarde, qui avaient survécu aux bombardements de la guerre du Golfe en 1991, étaient encore en relativement bon état. Des échantillons d'agents chimiques prélevés à partir de divers types de munitions et de conteneurs de stockage durant la période 1991-1994 confirmaient la présence de gaz moutarde de grande pureté (généralement aux environs de 90 %). Lors de leurs activités de destruction d'armes chimiques à Muthanna, les inspecteurs ont également observé que de nombreuses munitions remplies de gaz moutarde (bombes et projectiles d'artillerie) contenaient dans diverses proportions de l'agent de bonne qualité et des matières polymérisées. En février 2003, la COCOVINU avait détruit 10 projectiles remplis de gaz moutarde et quelques litres d'agent moutarde. La destruction de ce matériel était prévue pour la fin de 1998 par la COCOVINU, mais n'avait pas été achevée avant le départ de la Commission en décembre 1998. L'analyse en laboratoire des échantillons prélevés sur ces projectiles a confirmé qu'ils contenaient du gaz moutarde de grande pureté (supérieure à 90 %).

11. Durant ses activités d'inspection en Iraq, la COCOVINU a identifié 18 têtes de roquette (122 millimètres) destinées à être remplies d'agent chimique, dont 14 étaient vides et quatre contenaient des liquides résiduels, essentiellement de l'eau, mais aucun produit de dégradation n'a été découvert. Toutes les têtes militaires vides étaient bien préservées et pouvaient être remplies d'agent chimique.

12. Conformément à son rapport, le Groupe d'investigation en Iraq avait trouvé 53 munitions chimiques (11 de 155 mm, 41 de 122 mm et 1 de 152 mm à charge binaire), en plus de celles que la COCOVINU avait identifiées entre mars 2003 et

septembre 2004. Ces nouvelles munitions appartenaient au stock iraquien d'avant 1991 et l'analyse des liquides résiduels a indiqué la présence d'agents chimiques dégradés (gaz moutarde, sarin/cyclosarin et sarin binaire), de produits de dégradation et d'impuretés. Les parties d'un rapport du National Ground Intelligence Center déclassifiées par le Directeur du renseignement national, à l'intention de la Commission restreinte du Renseignement de la Chambre des représentants américaine mentionnent la récupération d'environ 500 munitions chimiques en Iraq depuis 2003, qui contiennent « du gaz moutarde ou du sarin dégradé ». On n'y trouve toutefois aucun détail concernant la pureté de ces substances.
